

REPUBLIQUE DE COTE D'IVOIRE

Union – Discipline – Travail

MINISTRE DE LA PROMOTION DE LA JEUNESSE
ET DE L'EMPLOI DES JEUNES

BUREAU DE COORDINATION DES PROGRAMMES EMPLOI
(BCP-EMPLOI)



PROJET EMPLOI JEUNE ET DEVELOPPEMENT
DES COMPETENCES (PEJEDEC)



Crédit IDA (Banque Mondiale) 56080-CI

TERMES DE REFERENCE :
RECRUTEMENT D'UN CABINET POUR
L'ELABORATION D'UNE STRATEGIE NATIONALE DE
CREATION DES ECOLES DOCTORALES
EN CÔTE D'IVOIRE

Novembre 2018

1. Contexte et justification

L'enseignement supérieur en Côte d'Ivoire est à la croisée des chemins du fait du faible rendement, tant interne qu'externe, et des nouvelles exigences induites par la mondialisation. C'est un fait aujourd'hui, que les pays africains ne peuvent rester en marge du phénomène d'internationalisation du système d'enseignement supérieur, caractérisé par l'harmonisation progressive des offres de formations, des diplômes et des cycles d'études.

Les institutions d'enseignement supérieur devront ainsi recourir à des politiques de convergence, notamment par la recherche de dénominateurs communs conformément aux grands principes du système académiques Licence – Master- Doctorat (LMD), et par-delà les frontières, à l'instar des principes de la Déclaration de Bologne adoptée par les pays européens.

Le faible rendement interne de l'enseignement supérieur, renforcé par un problème de sureffectif, fragilise l'ensemble du système d'enseignement supérieur et la paix sociale dans tout le pays. Afin de lui donner un nouveau visage et de réduire drastiquement le taux d'échec et ce, en conformité avec l'esprit du système Licence- Master- Doctorat, il est indispensable d'améliorer la formation universitaire par le rapprochement durable des établissements d'enseignement supérieur du marché de l'emploi.

Dans le cas de l'implémentation du LMD en Côte d'Ivoire, l'accent a été mis sur la mise en œuvre des niveaux Licence et Master. Concernant les formations doctorales, chaque Université essaie tant bien que mal de les conduire sans réel repère et une assise conforme aux exigences du LMD et à la vision du MESRS. En effet, il n'existe pas de stratégie nationale sur les écoles doctorales (ED). Les universités et grandes écoles ne possèdent pas de réel cadre réglementaire formalisé pour les formations doctorales hormis l'arrêté N° 205 MESRS/DGES du 13 décembre 2011 portant organisation du Doctorat dans l'enseignement supérieur en République de Côte d'Ivoire.

A ce jour, l'enseignement supérieur en Côte d'Ivoire compte 3 écoles doctorales qui sont :

- Ecole doctorale polytechnique créée par décision N° 22/2013/INP-HB/DG/KMF du Centre d'Excellence Africain (CEA) en mines et environnement minier à l'INP-HB ;
- Ecole doctorale du Centre d'Excellence Africain WASCAL/CEA-CCBAD (CEA1 sur les Changements Climatiques, Biodiversité et Agriculture Durable à l'UFHB) ;
- Ecole doctorale dénommée « Sciences Technologies et Environnement » à l'UNA créée par décision N° 017/2015/ MESRS/ UNA/P appuyée par l'Agence Universitaire de la Francophonie(AUF) sur financement du Centre International pour la Recherche et le Développement (CIRD). Cette ED n'est pas encore fonctionnelle.

De nouvelles ED pour l'année 2018 à l'Université Félix Houphouët Boigny(UFHB) et à l'Université Alassane Ouattara (UAO) sont en voie de création. Cependant, les

¹Ces 2 écoles doctorales de l'INP-HB et de l'UFHB bénéficient d'un appui de la Banque mondiale dans le cadre son projet Centre d'Excellence Africain (CEA).

difficultés de mise en œuvre du LMD font que les formations doctorales actuelles se font sans une réelle cohérence entre elles et à l'échelle nationale et pas toujours dans un cadre conforme aux exigences d'une ED d'excellence avec une insuffisance de formations doctorales accréditées et répondant aux objectifs de développement prioritaire de la Côte d'Ivoire. Des formations structurantes des responsables de ces futures ED sont insuffisantes pour aider à la création d'ED de qualité avec des formations doctorales labellisées et accréditées.

Les activités de recherche menées dans le cadre des écoles doctorales sont plus aptes à conduire à des résultats qui repositionnent et rendent l'université plus attractive et plus ouverte sur son territoire et sur le monde, en donnant un bon aperçu du niveau académique de l'institution et de ses spécialités de référence. De ce fait, les contraintes liées au développement des ED peuvent constituer un véritable facteur limitant vers la bonne réalisation des missions qui leur sont assignées. De même, se pose la question de la nécessité pour les Universités ivoiriennes, de mettre en place des ED soit thématiques ou pluridisciplinaires, soit propre à chaque université ou trans-universitaires. Ainsi, pour permettre de répondre à cette question et garantir une mise en œuvre efficace du développement des écoles doctorales en Côte d'Ivoire, il est indispensable d'élaborer une véritable stratégie pour la création des écoles doctorales.

Les présents termes de référence visent à servir de base au recrutement d'un cabinet pour la réalisation de cette stratégie assortie d'un plan de mise en œuvre.

2. Objectifs du projet

L'objectif de la présente mission est de proposer une stratégie nationale de création des écoles doctorales en Côte d'Ivoire assortie d'un plan de mise en œuvre intégrant le principe de coordination, de mutualisation et de mise en cohérence et d'évaluation aussi bien sur le plan national que international, en lien avec les entreprises et le bassin d'emploi.

De façon spécifique, il s'agira à terme de :

- **Faire l'état des lieux de la situation des écoles doctorales en Côte d'ivoire**

Il s'agit de porter un diagnostic détaillé sur la situation des écoles doctorales en Côte d'ivoire en prenant en compte les points suivants :

- Le cadre juridique sur la formation doctorale et les écoles doctorales (lois, textes réglementaires, etc.) ;
- L'évaluation du fonctionnement et de la place des écoles doctorales existantes en termes de gouvernance, d'implication/participation (?) des acteurs de la formation doctorale, de formation et de renforcement de capacités, de recrutement, d'encadrement et d'évaluation des doctorants, de partenariats internationaux, suivi post doctoral, de financement, d'établissements impliqués et des modalités d'interventions, etc. ;
- Effectuer un benchmark international autour des bonnes pratiques et réglementations, y compris dans la sous-région.

- **Faire des préconisations à travers une stratégie pour la création des écoles doctorales en Côte d'ivoire**

A l'issue du diagnostic, le cabinet sera en mesure de proposer différents scénarii de stratégies nationales pour la création et le développement des écoles doctorales sur la base d'un nouveau cadre règlementaire, d'un dispositif opérationnel et fonctionnel ainsi que d'un système de financement qui renforce la cohérence et la pertinence des interventions des écoles doctorales. La stratégie devra intégrer les éléments suivants :

- Il convient de définir le positionnement des écoles doctorales dans le paysage de l'ESRS et notamment celui de la Recherche innovation, et répondre aux questionnements majeurs : disciplinaire (versus multidisciplinaire), nationale ou à l'échelle de l'Université, mode de gouvernance des ED (conditions, procédures, mécanismes de coordination et d'accréditation, organisation administrative et attributions, etc.)....) ;
- Les moyens à mettre à la disposition des ED pour assurer leur mission y compris les besoins en renforcement de capacité (infrastructures, équipements, ressources humaines, etc.) ;
- Les différents mécanismes de financement des ED susceptibles de pérenniser les dispositifs mise en place. ;
- Au niveau pédagogique, il est important de mettre un accent sur (i) les ED et l'élaboration de l'offre de formation en lien avec les enjeux pédagogiques et scientifiques des établissements universitaires et du monde des entreprises, (ii) les liens entre les ED et la recherche ;
- Prendre en compte la dimension internationale des ED à savoir les conditions de la co-tutelle, d'accueil de doctorants étrangers, de mobilité (doctorants et encadreurs) et, de manière plus générale, la coopération avec les ED des établissements d'autres pays etc. ;
- Identifier les besoins en formation et recherche pluri disciplinaires selon les priorités nationales incluant celles du privé et faire une proposition de cartographie d'ED prenant en compte celles existantes et à créer.

- **Elaborer un plan d'action opérationnel pour les écoles doctorales**

Sur la base des préconisations faites et de leur validation par les parties prenantes, le cabinet devra élaborer un plan exhaustif global de mise en œuvre de la stratégie qui doit préciser :

- Les Objectifs, résultats attendus et activités à mener ;
- Les coûts unitaires et globaux ;
- Le calendrier d'exécution ;
- Le(s) responsable(s) de la mise en œuvre ;
- Un plan de communication
- Un plan de suivi et d'évaluation de la mise en oeuvre
- etc.

3. Résultats attendus

- L'état des lieux de la situation des écoles doctorales en Côte d'Ivoire est fait. Il prend en compte le cadre juridique des écoles doctorales (lois, textes réglementaires, etc.) et l'évaluation du fonctionnement et de la place des écoles doctorales existantes.

- La stratégie pour la création des écoles doctorales en Côte d'Ivoire est élaborée sur la base d'un nouveau cadre réglementaire, d'un dispositif opérationnel et fonctionnel ainsi que d'un système de financement.
- Tous les aspects qui renforcent la cohérence et la pertinence des interventions des écoles doctorales sont pris en compte dans la stratégie : gouvernance, moyens à mettre à la disposition des ED pour assurer leur mission (infrastructures, équipements et ressources humaines), mécanismes de financement, aspects pédagogiques, dimensions internationales des ED, etc.
- Un plan exhaustif global de mise en œuvre de la stratégie est élaboré indiquant les activités à mener, les résultats attendus, les coûts unitaires et globaux, le calendrier d'exécution, le(s) responsable(s) de mise en œuvre ainsi qu'un système de suivi de la mise en œuvre (?).

4. Organisation de la mission

Le cabinet travaillera sous la supervision technique avec la Direction de la Valorisation et de l'Innovation (DVI) du MESRS en charge du développement des écoles doctorales. Il devra rencontrer les universités, consulter les écoles doctorales existantes ainsi que les autres structures en lien avec la thématique des ED (centre de recherches, entreprises, etc.).

Le Consultant prendra connaissance des documents, évaluations et rapports disponibles sur les réformes en cours dans l'enseignement supérieur en général ainsi que sur la formation doctorale et les ED en particulier. Il organisera des rencontres avec toutes les structures concernées. Il sera également appelé à présenter et faire valider la stratégie de création et de déploiement des écoles doctorales à une commission élargie.

5. Durée de la mission

La mission se déroulera sur une durée maximum de soixante (60) jours.

6. Livrables attendus

Le consultant produira les rapports en langue française, suivant le nombre, le format et les délais prescrits ci-après :

- **Au début de la mission** : une Note technique de démarrage qui définira les objectifs, le plan et le chronogramme de travail et les résultats attendus de la mission et les observations éventuelles du Consultant. Cette Note qui sera transmise au plus tard 10 jours après le démarrage de la mission fera l'objet d'une validation par un Comité technique établi à cet effet ;
- **Trente (30) jours après l'approbation de la note technique** : Un rapport provisoire sera transmis sur support papier en huit (8) exemplaires et une version électronique sur un support CD ou clé USB (format Word). Ce rapport fera l'objet d'une présentation et d'une validation en atelier **dans les dix (10) jours** suivant sa réception.

- **Dix (10) jours après la tenue de l'atelier de validation et transmission des commentaires** : Un rapport final prenant en compte les observations éventuelles formulées par l'atelier de validation. Le rapport final sera transmis sur support papier en huit (8) exemplaires et en version électronique sur un support CD ou clé USB (format Word) contenant les composantes de l'étude.

7. Profil du Consultant

Le cabinet devra justifier d'au moins cinq (5) années d'expériences dans la réforme dans l'éducation-formation avec un accent sur la formation doctorale.

Il devra, également, avoir réalisé, au cours des dix dernières années, au moins deux missions similaires, à savoir l'élaboration d'une stratégie et d'un plan de mise en œuvre de création et de développement d'écoles doctorales.

Le Cabinet proposera un personnel clé qui doit avoir des compétences avérées pour la réalisation de la mission.

Le personnel de la mission devra comporter, parmi son effectif, au moins :

- Un Chef de mission ayant au moins un diplôme niveau BAC+5 en sciences de l'éducation, sciences sociales ou tout autre domaine équivalent, justifiant d'une expérience d'au moins 10 ans dans la mise en place de dispositifs de formation post-licence et avoir une expérience significative dans le développement de programmes de formation doctorales et/ou écoles doctorales ;
- Un spécialiste en financement dans l'éducation-formation et titulaire d'un diplôme niveau BAC+5 (master ou équivalent) en finance, économie ou tout autre domaine équivalent, justifiant d'une expérience d'au moins 7 ans d'expérience dans le secteur de l'enseignement supérieur et avoir réalisé au moins une mission similaire ;
- Un expert juriste de niveau BAC+5 en droit ou tout autre domaine équivalent et justifiant d'au moins 7 ans d'expérience dans le secteur de l'enseignement supérieur et avoir réalisé au moins mission similaire de rédaction de textes juridiques dans l'enseignement supérieur.

Pour tout le personnel mobilisé, avoir eu des expériences de travail dans les pays en développement notamment en Afrique subsaharienne est un atout.

8. Procédures de sélection

Le Consultant sera recruté conformément aux directives de « *Sélection et emploi des consultants pour les clients de la Banque Mondiale* » de juillet 2014.